

chain — hausse la plus faible en près de vingt ans. Le ministre des Finances a cependant noté que, s'il s'agit d'un début remarquable, ce n'est pas encore suffisant. Le gouvernement non seulement modifiera l'indexation de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, mais cherchera à limiter la croissance des transferts aux provinces en vue de réaliser des économies annuelles de 2 milliards de dollars d'ici la fin de la décennie. Des rencontres auront lieu cet automne avec les ministres des Finances provinciaux afin de discuter de toute la gamme des questions relatives aux accords fiscaux fédéraux-provinciaux. M. Michael Wilson a noté que le gouvernement avait tenu son engagement de réaliser des réductions nettes de dépenses de 15 milliards de dollars d'ici l'année 1990-1991 mais que, malgré cette restructuration extrêmement importante, il avait dû se résigner à augmenter les impôts.

Pour encourager l'initiative privée, le ministre des Finances a annoncé les mesures suivantes :

Exemption des gains en capital

Pour inciter un plus grand nombre de Canadiens à investir dans les petites et moyennes entreprises, le budget propose une exemption à vie de 500 000 \$ de gains en capital pour chaque Canadien. Tous les biens immobilisés seront considérés à cette fin. L'exemption sera échelonnée sur six ans, à partir de cette année, avec une exonération initiale de 200 000 \$.

L'exemption totale sera accordée dès maintenant pour les gains en capital réalisés sur la vente de biens agricoles.

Autres mesures en faveur de la croissance et de l'emploi

Pour favoriser les investissements dans les petites entreprises, les sociétés administrant les fonds de pension et régimes enregistrés d'épargne retraite pourront investir dans les petites sociétés canadiennes. Le budget propose aussi un crédit d'impôt aux particuliers qui investissent dans le Fonds de solidarité du Québec et tout autre fonds de travailleurs qui recevra une aide fiscale des provinces.

Pour promouvoir les investissements en recherche et développement (R&D) et permettre au Canada de rester à la pointe du changement technologique, le budget propose d'aider les petites entreprises en leur remboursant entièrement le « crédit d'impôt » qu'elles acquièrent sur les deux premiers millions de dollars qu'elles consacrent, chaque année, à des travaux de R&D reconnus aux fins de l'impôt.

Le ministre des Finances a également noté que l'accord sur l'énergie avec l'Ouest s'était déjà traduit par des signes marqués de reprise dans l'industrie pétrolière et qu'un avis de motion de voies et moyens avait été déposé le 23 mai afin de donner suite aux mesures fiscales annoncées dans l'accord.

Initiatives en faveur du marché du travail

Des crédits plus importants seront consacrés aux programmes de formation et de création d'emplois qui feront une plus large place au secteur privé et aux organismes locaux.

Pour améliorer et simplifier le mode de fonctionnement de l'assurance-chômage, on la soumettra à un examen approfondi afin de la rendre plus équitable et mieux adaptée aux réalités du marché du travail.

Régime fiscal des sociétés

Un document d'étude visant à rendre le régime fiscal des sociétés plus équitable et à en faire un soutien plus efficace de la croissance économique a été déposé avec le budget, ainsi qu'un document qui vise à rendre plus neutre l'imposition des groupes de sociétés.

Pour rendre l'administration publique plus efficace le gouvernement prévoit diverses mesures :

Gestion améliorée de l'administration publique

Le budget annonce l'intention du gouvernement de vendre les sociétés d'État ayant une valeur commerciale mais ne répondant plus aux objectifs de la politique publique. Les sociétés d'État sans valeur commerciale ni utilité publique seront dissoutes; les autres seront intégrées, le cas échéant, aux ministères existants.

Le gouvernement se propose de réduire de 15 000 les effectifs de la Fonction publique au cours des six prochaines années, à partir de l'an prochain. Les budgets de fonctionnement et d'immobilisation seront également limités.

Des programmes publics plus efficaces

Le gouvernement veillera à réduire le gaspillage, à éliminer les obstacles à la croissance, à accroître l'efficacité des mesures en vigueur et à faire un meilleur usage de ressources limitées :

Efficacité accrue des programmes sociaux et culturels

Le « crédit d'impôt » pour enfants et l'exemption au titre des enfants seront modifiés afin que surtout les familles canadiennes qui en ont le plus besoin en bénéficient. Le budget

propose également une réforme importante du système des pensions privées, des changements de la loi fédérale sur les normes des prestations de pension et un système d'aide fiscale relatif aux cotisations de retraite. D'autres changements favorables aux artistes, aux organismes de charité et aux handicapés seront effectués.

Un régime fiscal plus équitable

Le budget propose un impôt minimal sur le revenu applicable aux Canadiens à revenu élevé à compter de l'année fiscale 1986; des modifications empêchant les contribuables d'échapper à l'impôt en fractionnant leur revenu au moyen de prêts à leur conjoint et à leurs enfants; l'élimination des échappatoires fiscales relatives par exemple, aux bateaux de plaisance, aux véhicules de loisir et aux hôtels; et des mesures qui rendent l'administration des impôts plus équitable.

Pour empêcher l'augmentation de la dette nationale, le gouvernement prévoit de réduire les dépenses en limitant l'indexation des allocations familiales et des paiements de sécurité de la vieillesse à la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui dépasse 3 %. Le supplément de revenu garanti et les prestations des anciens combattants continueront d'être entièrement indexés sur l'IPC.

À partir de 1986, le facteur d'indexation applicable aux exemptions personnelles et aux tranches d'imposition ne reflétera que les hausses de l'indice des prix à la consommation qui dépassent 3 %. Une surtaxe temporaire de réduction du déficit sera imposée aux particuliers à revenu supérieur pendant 18 mois, et aux grandes sociétés durant 12 mois dès le 1^{er} juillet 1985.

À partir de 1986, un impôt s'appliquera au capital des grandes banques à charte et des sociétés de fiducies pour une période de deux ans.

Autres mesures d'augmentation des recettes

L'exemption de taxe de vente fédérale sur certains produits sera abolie. Une hausse de 1 % de la taxe de vente fédérale est prévue pour 1986. D'autres augmentations toucheront les cigarettes, l'alcool, l'essence et les autres carburants.

Équilibre et effets

Le ministre des Finances a fait savoir que, même si les taux d'intérêt canadiens sont fortement influencés par les taux américains, ils dépendent également de notre propre politique. Aussi, grâce au programme de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes, le déficit projeté sera réduit de 4,4 milliards de dollars cette année.